



vous accompagner

Se protéger des risques
liés aux piqûres accidentelles

■ Vaccination en élevage avicole



Les effets sur la santé

L'activité de vaccination en élevage avicole expose à un risque de piqûre chez l'homme, pouvant entraîner de lourdes conséquences et de longs arrêts de travail.

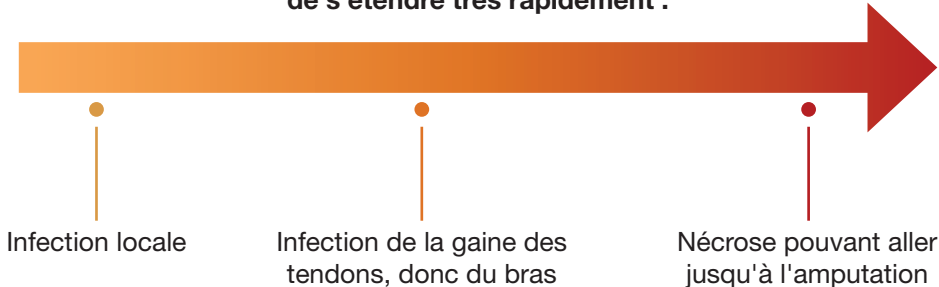
Lors d'une injection de vaccin, deux phénomènes s'additionnent :

- la plaie est une voie d'entrée pour les germes et les bactéries
- la composition du vaccin injecté peut présenter des risques pour la santé.

Les vaccins peuvent en effet être composés d'excipient aqueux et/ou huileux.

L'utilisation d'huile minérale dans ces vaccins majore le risque de complications en cas d'injection.

Une piqûre au niveau de la main engendre des infections qui risquent de s'étendre très rapidement :



**L' activité de vaccination expose aussi
à d'autres risques pour la santé**

**TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES**
liés aux contraintes posturales
et aux gestes répétitifs

ORNITHOSE / PSITTACOSE
bactérie transmise par les
volailles

**PATHOLOGIES
RESPIRATOIRES**
liées à l'inhalation
de poussières présentes
dans l'atmosphère

**BLESSURES, CHUTES,
GLISSADES...**
générées par les bâtiments,
le matériel ou la manipulation
des volailles



Comment réduire le risque

Des mesures préventives permettent de réduire fortement le risque de piqûre.

● Organisation du travail

Pour améliorer l'organisation des chantiers, il faut veiller à :

- La conception de postes de travail facilitant la manipulation et la contention des animaux,
- La distanciation physique entre les travailleurs,
- L'utilisation de machines à injecter quand cela est possible,
- La formation du personnel et des prestataires aux techniques de prise de l'animal,
- La limitation de la durée des chantiers et/ou l'instauration de pauses régulières,
- Lors des temps d'attente et des déplacements, diriger l'aiguille vers le sol ou la placer dans une pochette de protection.

● Hygiène de vie

L'alimentation équilibrée et le sommeil de qualité permettent de réduire la fatigue du salarié agricole.

● Port d'équipements de protection individuelle efficaces

Le port de tabliers, manchons ou gants peut également constituer une solution pour réduire le risque de piqûre.

Ces équipements de protection individuelle (EPI) doivent être résistants à la perforation, mais ils ne représentent pas une protection absolue.

Il est important d'enlever tout bijou avant un chantier (bagues, alliance, bracelets...).

**Une piqûre peut aussi être une porte d'entrée pour le tétanos.
Pensez à mettre à jour votre vaccination.**



La conduite à tenir

**Vous vous êtes piqué accidentellement pendant une vaccination ?
Y-a-t-il eu injection de produit ?**

● NON

- Lavez la plaie au savon
- Faites tremper la main dans un bain d'antiseptique pendant 15 minutes
- Consultez votre médecin

● OUI ET EN CAS DE DOUTE

- Arrêtez le chantier immédiatement
- Retirez si besoin alliance et autres bagues
- Lavez la plaie au savon
- Faites tremper la main dans un bain d'antiseptique pendant 15 minutes
- Identifiez le nom du vaccin pour donner l'information au médecin
- Consultez un médecin dans les plus brefs délais, aux urgences ou dans un centre spécialisé de la main.

**Prévenez immédiatement votre employeur
afin d'établir une déclaration d'accident de travail.**

Informations au médecin

Votre patient travaille dans le milieu avicole. Il a été exposé à une piqûre avec injection de produit vaccinal.

Ces produits présentent des risques du fait de leur composition :

- produits huileux engendrant des réactions inflammatoires majeures,
- vaccins vivants atténués.

L'injection de ce type de vaccin vétérinaire engendre une majoration du risque d'infection locale, et surtout une majoration du risque d'infection dans la gaine des tendons fléchisseurs des doigts.

En cas de doute, appelez le Centre AntiPoison d'Angers
02 41 48 21 21

La MSA intervient pour la Santé et la Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les
infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver
des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous contacter :
santesecurite@msa49.msa.fr
02 41 31 77 80